

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA COMMUNE DE FOUR N° 1D16072020
SEANCE DU 16 JUILLET 2020**

Nombre de membres :

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 9

L'an deux mil vingt,
le jeudi seize juillet,
le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de FOUR
dûment convoqué le vendredi 10 juillet 2020 s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO,
président.

Présents : Jean PAPADOPULO, Christelle BERNARD, Cécile GEREY, Véronique LUXOS, Frédérique DEBORD,
Claudette JANSON, Bernadette LANDON.

Pouvoirs des absents excusés : Emilie DELWAULLE à Cécile GEREY, Magali FAVREAU à Christelle BERNARD

Absents : Emilie DELWAULLE, Magali FAVREAU.

Secrétaire de séance : Véronique LUXOS

OBJET : Election du Vice-Président du CCAS

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles stipulant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président » ;

Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Considérant que Mme Cécile GEREY et Mme Véronique LUXOS se sont portées candidates à la fonction de Vice-Présidente du CCAS ;

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président à bulletins secrets ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide :

Mme GEREY Cécile :

Pour : 8 voix

Mme Véronique LUXOS :

Pour : 1 voix

Blancs : 0

Article 1 : Est élue Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS, Mme Cécile GEREY.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire par :
- dépôt en sous-préfecture le
- publication et/ou notification le

24 -07- 2020

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme
Le Président

